



ECHO DES NOUES

2018

Le mot du Maire

Dans ce numéro :

* Le mot du Maire	1
* Départ à la retraite	2
* Noël	2
* Vos démarches	2
* PPI	3
* PLUi	3
* Encombrants	4
* Texte — Iovan.g	4

Chers administrés,

Je vous souhaite au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel une excellente année 2018. Tout d'abord la santé car sans elle nous ne sommes rien, puis la joie, le partage et le travail à vous et vos proches.

2017 s'est terminé par un moment agréable passé en compagnie des enfants et des bénéficiaires du colis de fin d'année autour du traditionnel goûter de Noël.

La loi de finance 2018 annonce la stabilité de la dotation globale de fonctionnement (concours financier de l'Etat aux collectivités) après quatre années de baisse pour contribuer au redressement de la dette publique.

A notre niveau, il y a bien longtemps que nous œuvrons drastiquement pour la réduction de nos dépenses afin de dégager de l'autofinancement et gérer notre budget en « bon père de famille » pour ainsi maintenir notre service public. Cependant, la réforme de la taxe d'habitation présage bien des incertitudes sur l'avenir.

Dans l'édition précédente, j'évoquais notre réflexion en cours sur le remplacement de M. Caillard. Le conseil municipal a décidé de travailler avec la commune de Les Choux et ainsi bénéficier de ses moyens humains dans l'intérêt général de notre village. Cette mise à disposition de service donnera lieu à la signature d'une convention entre nos deux communes.

Le recensement de la population débute sur notre territoire le 18 janvier pour se terminer le 17 février prochain. Pour se faire, Mme Stéphanie Vedovati a été recrutée en qualité d'agent recenseur. Cette dernière se présentera à votre domicile et je suis persuadée que vous lui réserverez votre meilleur accueil.

Pour terminer mon propos, j'ai l'honneur de vous annoncer que notre village sera labellisé « Cœur de village fleuri » du Loiret dans le courant de l'année 2018. Sans jamais avoir prétendu à ce label, il nous a été décerné par le jury départemental du comité de fleurissement. Cette reconnaissance vient récompenser les efforts de chacun pour contribuer tant à l'accueil dans notre commune qu'à sa qualité de vie.

Félicitation à vous tous !

Bien à vous.

Le Maire, Nadège CORCELLE



Départ à la retraite de l'adjoint technique



Ce n'est pas sans émotion qu'entourée de tous les élus et du personnel municipal, j'ai tenu à remercier Monsieur Bruno CAILLARD, adjoint technique territorial de la commune.

Bruno est, en effet, un enfant du pays. Né en 1957 dans la commune voisine, Les Choux, ses premiers pas ont été pour Langesse où il a usé ses fonds de culottes sur les bancs de l'école qui se trouvait à la mairie, dans l'actuelle salle communale.

C'est en 1992 que Monsieur Gérard Bauche, Maire à l'époque de Langesse, proposa à Bruno CAILLARD de remplacer son papa partant à la retraite et, sans hésitation, il accepta le poste d'agent communal. Dès lors, il n'a cessé de satisfaire à son emploi : les langessois le connaissent et l'apprécient à sa juste valeur.

Sa carrière professionnelle s'achève et voici le temps de réaliser ses envies car la retraite est une autre étape de la vie où il faut cultiver le bonheur. C'est tout ce que nous lui souhaitons ainsi qu'à sa compagne.

Noël à la Mairie

Le goûter offert par la municipalité a permis de réunir les enfants du village et les ayants droit au colis de fin d'année le samedi 16 décembre à la salle communale.

Le Père Noël a remis à chacun d'entre eux un cadeau ; sans lui la féerie de ce moment tant attendu par les enfants n'aurait pas été au rendez-vous.



Vos démarches par internet

Depuis le 6 novembre 2017, l'ensemble des démarches effectuées auparavant en préfectures et sous-préfectures devront être réalisées sur internet, par le biais de téléprocédures. Ces démarches devront être effectuées depuis un ordinateur connecté à internet.

Pour les personnes non équipées, non connectées ou peu habituées à l'usage d'un ordinateur, le ministère de l'Intérieur met à leur disposition des points d'accueil numériques. Équipés d'ordinateurs, d'imprimantes et de scanners, ces points d'accueil sont accessibles dans toutes les préfectures et sous-préfectures de métropole et d'outre-mer.

Des médiateurs placés sur ces points numériques pourront guider les usagers dans la réalisation de leurs démarches.

Les usagers pourront également, pour l'ensemble de leurs démarches administratives, se tourner vers les [maisons de service au public](#) disponibles sur l'ensemble du territoire.



IMMATRICULATION D'UN VÉHICULE
Neuf, occasion, certificat de non-gage, carte grise...

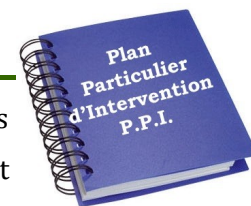


PERMIS DE CONDUIRE
Apprentissage, permis 2 roues, permis B, perte, vol...



PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE
Taxi, VTC, auto-école, garage...

Plans Particuliers d'Intervention — PPI



Le périmètre des plans particuliers d'intervention (PPI) autour des sites nucléaires en cas d'incident est étendu à 20 kilomètres depuis le 1^{er} janvier 2018, contre 10 auparavant, et notre village est intégré dans ce plan.

Aucun accident nucléaire entraînant des conséquences pour la population n'est survenu à Dampierre-en-Burly à ce jour et la probabilité d'un tel événement est très faible compte tenu des dispositifs et procédures de prévention existants et du contrôle exercé par l'Autorité de sûreté nucléaire. Même s'il est très réduit, un tel risque existe cependant et il convient de protéger la population dans la zone principalement concernée par le risque.

Les PPI visent à protéger les populations, les biens et l'environnement face aux risques liés notamment aux installations nucléaires. Déclenchés par les préfets, ils prévoient notamment l'information de la population, la mobilisation des hôpitaux, l'organisation d'une éventuelle mise à abri de la population.

Notre obligation en tant que collectivité est la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), la participation à des exercices nationaux et la distribution préventive de comprimés d'iode (programmée en 2019).



Plan Local d'Urbanisme intercommunal — PLUi

L'année 2017 a été consacrée à l'établissement du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Ce document définira pour les 12 années à venir :

- 1) Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques;
- 2) Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

En ce début d'année, cet outil est présenté dans tous les conseils municipaux pour ensuite être voté par le conseil communautaire.

A compter d'avril prochain, nous travaillerons sur l'élaboration du plan parcellaire de chacune de nos communes.

Mairie de Langesse

5, Route de l'Etang
45290 LANGESSE

Téléphone : 02 38 96 10 00

Télécopie : 02 38 96 11 70

Messagerie : mairie-de-langesse@wanadoo.fr

Communauté Des Communes Giennoises

NOUVEAU : www.legiennois.fr/langesse

Jours et heures d'ouverture :

Mardi de 14 h 00 à 16 h 00 — Vendredi de 10 h 00 à 12 h 00

& le 1^{er} samedi de chaque mois de 9 h 30 à 11 h 30

NUMÉROS UTILES

En cas de fuite d'eau : SIAEP Boismorand : 02 38 31 86 47

Dépannage ERDF 24h/24 : Numéro Azur : 08 10 33 30 45

Ramassage des encombrants

Les encombrants sont des déchets qui par leurs dimensions, leurs poids (avoisinant 100 kg) ou leurs mesures ne peuvent être chargés dans une benne à ordures ménagères. Ces objets sont inertes et peuvent être soulevés sans effort particulier par 2 ripeurs. Le volume et les dimensions doivent être compatibles à celles de la benne.

La benne n'est pas habilitée à pénétrer dans les cours de fermes ou autres lieux privés. Pour être collectés, les encombrants doivent être sortis la veille au soir du jour de ramassage et déposer à l'endroit habituel de dépôt des ordures ménagères.

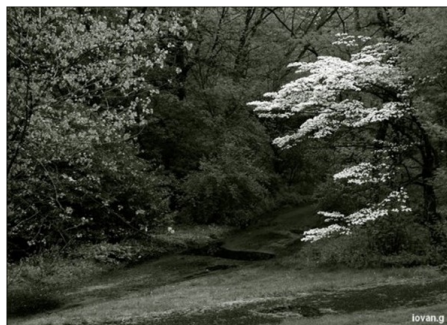
La collecte aura lieu **MERCREDI 14 JUIN**.

S'inscrire en mairie 10 jours avant la collecte

→ Des objets non recyclables et non dangereux.

OUI 	NON 
 Mobilier (bureau, canapé) en mauvais état	 Électroménager
 Moquette, tapis	 Vêtements
 Sanitaires	 Déchets ménagers spéciaux
 Ferraille	 Gravats
	 Livres

Dénicher la lumière



*Regarde bien,
et tu verras des coins de lumière tapis derrière les rayons timides du soleil.
C'est surprenant car d'habitude ils sont devant,
sinon comment pourrais-tu t'apercevoir de l'existence de ce qui ne brille pas.
Et pourtant la nature sait conserver le souvenir de ce qui l'éclaire.
Regarde bien,
et surtout écoute ce que te disent les fleurs, les brins d'herbe et les pierres.
Comment oublier, alors, que le soleil brille pour tous et de la même façon,
et que nous partageons tous la même condition !
Pussions-nous éclairer un peu, en retour de ce que nous recevons...*

Iovan.g